



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un conciliateur de justice est à votre disposition !

Il vous reçoit et vous accompagne le 2^{ème} lundi de chaque mois lors de sa permanence de 14h à 17h :

**Mairie de Mittelhausbergen
46, rue Principale
67206 MITTELHAUSBERGEN.**

Prise de rendez-vous par courriel : luc.bouvy@conciliateurdejustice.fr

Correspondances à adresser à : Conciliateur de Justice, Mairie de NIEDERHAUSBERGEN.

Le Conciliateur de Justice participe au service public de la Justice.

Il est compétent pour intervenir dans des conflits d'ordre civil et commercial.

Sa mission principale est de rechercher un règlement amiable des conflits qui lui sont soumis. Il accompagne et aide les parties en litige à trouver un accord entre elles grâce au dialogue, dans un esprit de bienveillance, afin de leur permettre de retrouver la sérénité et l'apaisement dans leurs relations de citoyens responsables.

Le conciliateur de justice n'intervient pas dans les domaines suivants :
Les questions relatives à l'état des personnes ou au droit de la famille.
Les litiges avec l'Administration.
Les conflits individuels du travail.
Les infractions pénales.

La saisine du conciliateur peut se faire à l'initiative des parties en litige ou seulement de l'une d'entre elles.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

